



LE DIAGNOSTIC AU SERVICE DE L'UTILISATION RATIONNELLE DE L'ENERGIE DANS LES ENTREPRISES

INTRODUCTION

L'énergie tient souvent une place importante dans les dépenses de l'entreprise. L'expérience montre que ce poste de dépenses peut être réduit sans aucune incidence sur la qualité des produits et parfois grâce à des investissements très faibles.

L'ADEME et la Région Midi-Pyrénées apportent ainsi leur soutien technique et financier aux entreprises dans le cadre du PRELUDE afin de les inciter à se lancer dans la réalisation de pré-diagnostic ou de diagnostics portant sur la consommation énergétique de leurs sites. Cette aide a pour objectif de permettre aux entreprises d'identifier leurs principaux gisements d'économies d'énergies et de mettre en œuvre rapidement des actions de maîtrise de leurs consommations.

COMMENT CONDUIRE UN DIAGNOSTIC ENERGETIQUE ?

Afin de bénéficier d'un regard extérieur à l'entreprise, le diagnostic est réalisé par un bureau d'études technique et se déroule en 3 étapes :

Etape 1 : Collecte des données et réalisation de campagnes de mesures si nécessaire

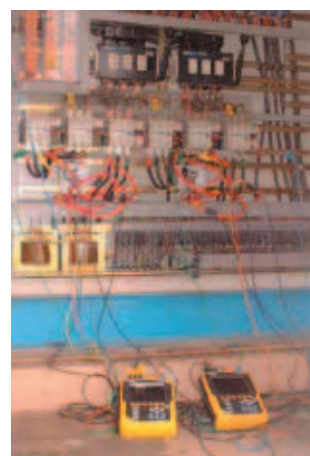
Etape 2 : Analyse et évaluation du potentiel d'économies d'énergie à partir des données recueillies

Etape 3 : Conclusions et préconisations ; le bureau d'études présente à l'entreprise les résultats en mettant en avant :

- Le coût global de fonctionnement des installations auditées
- Les économies réalisables et les modifications à mettre en

œuvre au niveau des équipements ainsi qu'au niveau opératoire et organisationnelle

- Les investissements correspondants si nécessaire
- Les quantités d'énergies économisées, l'évolution de la facture énergétique et une estimation du temps de retour sur investissement
- Une analyse de l'impact de ces modifications sur l'environnement



© APAVE SUDEUROPE

Campagne de mesures « électricité »

QUELLE DIFFERENCE ENTRE UN DIAGNOSTIC ET UN PRE-DIAGNOSTIC ?

Le diagnostic est une analyse approfondie de la situation énergétique de l'entreprise, grâce à la réalisation - si nécessaire - d'une campagne de mesures. Il permet une évaluation technique et économique précise des différentes solutions préconisées.

Le pré-diagnostic, quant à lui, est un bilan simplifié prenant en compte principalement les données déjà disponibles au sein de l'entreprise (sans la réalisation d'une campagne de mesures). Il fournit une vision claire de la situation existante, identifie les principaux enjeux énergétiques et hiérarchise les principaux axes d'améliorations.

Pour en savoir plus...

Cahiers des charges thématiques téléchargeables sur www.ademe.fr/midi-pyrenees

LE DIAGNOSTIC AU SERVICE DE L'UTILISATION RATIONNELLE DE L'ENERGIE DANS LES ENTREPRISES

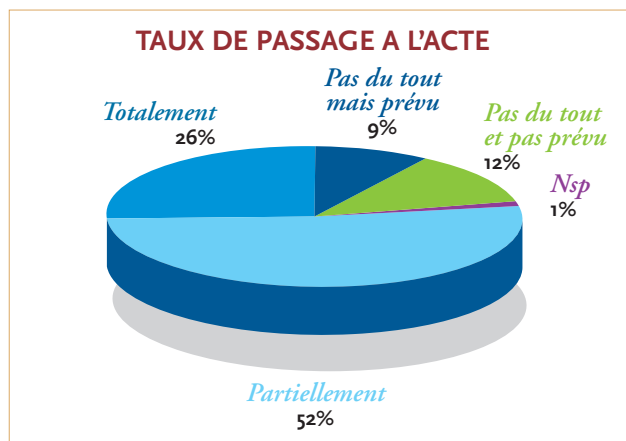


UN BILAN TRÈS POSITIF⁽¹⁾

Bilan des audits 2000-2005 :

Sur la période 2000-2005, **150** pré-diagnostic et **120** diagnostics ont été réalisés dans le secteur industriel en **Midi-Pyrénées**, avec l'aide du PRELUDE.

Au niveau national, et sur la même période, **78 %** des diagnostics ou pré-diagnostic ont abouti à des actions de maîtrise de l'énergie et **45 %** des préconisations apportées à l'issue des audits ont été effectivement mises en œuvre.



Bilan énergétique :

Les économies d'énergie moyennes réalisées en France sont de :

- 7 800 MWh pour 100 pré-diagnostic
- 49 000 MWh pour 100 diagnostics

Soit, après extrapolation en Midi-Pyrénées et pour la période 2000-2005, une réduction de 71000 MWh de la consommation d'énergie. Dans les entreprises auditées, cela correspond en moyenne à **20 % d'économies** pour des solutions présentant un **temps de retour sur investissement inférieur à 2,5 ans**.

50 % des préconisations formulées présentent des temps de retour sur investissement inférieurs à 1 an.

Bilan environnemental :

L'impact environnemental de ce dispositif d'aides à la décision est de :

- 647 tonnes de CO₂ pour 100 pré-diagnostic
 - 4078 tonnes de CO₂ pour 100 diagnostics
- Soit, après extrapolation en Midi-Pyrénées, **une réduction de 5900 tonnes de CO₂** sur la période 2000-2005.

Satisfaction des bénéficiaires :

93 % des bénéficiaires ont jugé que l'audit réalisé a été utile et **53 %** d'entre eux l'ont jugé très utile.

De même, et dès lors qu'ils ont réalisé une étude, **91 %** des bénéficiaires souhaitent renforcer leur coopération avec l'ADEME et la Région sur le plan technique.

Enfin, **la moitié des bénéficiaires** déclare avoir modifié leurs comportements au sujet du poste énergétique de leurs entreprises, gage de retombées indirectes à moyen et long terme.



Campagne de mesures « fluides »

© APAVE SUDEUROPE

(1) Ces résultats sont issus de l'enquête nationale sur l'impact des études d'aide à la décision subventionnées par l'ADEME, réalisée par le cabinet GALLILEO Business consulting dans le cadre du contrat de PLAN Etat-ADEME 2000-2006.